



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 37

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 3

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00034/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (37)

OBJET :

**Approbation du compte
administratif 2022**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayat KASSIM (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (8^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVSSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.

Absents : (8)

Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUOUFI (3^{ème} adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00033/2023 portant adoption du compte de gestion 2022 ;

Considérant que le compte administratif retrace les recettes et les dépenses effectives d'une année ;

Considérant qu'il est la traduction comptable du bilan d'activité de notre collectivité, résultat de l'exécution du budget entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre ;

1- Budget Principal Ville de Mamoudzou

a)-Dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011 charges à carac	9 179 509.94€	10 289 523.05€
012 personnels	33 420 913.31€	39 259 326.25€
65 autres charges	7 053 674.94€	9 364 840.20€
66 charges financières	337 105.40€	345 774.84€
67 charges exceptionnelles	1 871 463.49€	45 570.75€
Total opérations réelles	51 862 667.08€	59 305 035.09€
042 op ordre	1 561 827.27€	1 948 081.63€
023 virements	3 100 000€	4 042 000€
Total ordre	4 661 827.27€	5 990 081,63€

b)-Recettes de la section de fonctionnement :

Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022
042 op ordre		8 946€
Total ordre		8 946€
013 atténuations des charges	680 928.66€	1 226 351.20€
70 produits de services	173 654.82€	197 188.58€
73 impôts et taxes	29 915 415.16€	28 194 628.15€
74 dotations	25 669 867.78€	29 625 655.06€
75 autres produits	0.93€	0.79€
77 produits exceptionnels	999 657.39€	598 561.47€
Total opérations réelles	57 439 524.74€	59 842 385.25€

Donc :

Prévision	Engagement	%/ Engagement/Prévision	Exécution	%/ Exécution/Prévision
Dépenses : 67 300 000	61 285 070.13€	91.06%	61 253 116.72€	91.02%
Recettes : 67 300 000	59 861 094.38€	88.93%	59 851 331.25€	88.93%
Solde (R-D) =0	-1 423 975.75€		-1 401 785.47€	

Résultat de l'exercice 2022 : **- 1 401 785.47€**

Report antérieur 2021 : **+ 6 913 016.93€**

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : **+5 511 231.46€**

Solde des rattachements : **0 €.**

Nous terminons l'année avec un excédent de fonctionnement de : **+ 5 511 231.46€.**

La Ville améliore nettement son épargne pour financer l'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes (a)	1 071 518.66€	6 739 936.80€
Dépenses nettes (b)	917 446.42€	3 050 722.39€
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	+154 072.24€	+3 689 214.41€

RESULTAT DE CLOTURE BUDGET 2022

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2021	+1 125 751.29€	+ 89 571.98€
- Part affectée à l'investissement 2021 (compte 1068)		
Résultat de l'exercice 2022	+154 072.24€	+3 689 214.41€
Résultat de clôture exercice 2022 (Excédent)/ (Déficit)	+1 279 823.53€	+3 778 786.39€

Les Soldes des Restes à Réaliser s'établissent à : 5 688 .89 € (dépense a été repris dans CA et BS) et 2 000 000€ (recette)

Au titre des investissements, le SRU a réalisé en dépense 3 050 722.39 €, soit un taux de réalisation de 30.60% (contre une prévision de crédits ouverts de 9 970 971 €) alors qu'en recette, avec 6 739 936.80€ correspondant à 67.60% des prévisions, d'où un résultat d'investissement excédentaire + 3 689 214.41€. Enfin, sur un plan des résultats financiers, le solde de clôture fin d'exercice 2022 est encore globalement excédentaire de +3 778 786.39€ et celui-ci devra permettre de combler les besoins dans les nouveaux projets du NPNRU à constituer dans le BS.

Considérant qu'après avoir attendu les discussions et explications des uns et des autres, le Maire a quitté la séance et le 1^{er} adjoint procède au vote du Compte Administratif 2022 de la Ville de Mamoudzou, puis celui de l'annexe DRU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'adopter le compte administratif 2022 de la ville de Mamoudzou, puis le compte administratif 2022 SRU qui représentent respectivement les résultats concordants aux comptes de gestion du trésorier municipal.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

